

DECRET D/95/ 249 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'INSPECTEURS CHARGES
DES AFFAIRES SOCIALES**

Le Président de la République,

Vu la Loi Fondamentale;

Vu le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant restructuration du Gouvernement;

Vu le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994, portant composition partielle du Gouvernement complété par le Décret D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994;

Vu le Décret D/94/115/PRG/SGG du 3 Novembre 1994, portant Attribution et Organisation du Ministère du Travail, des Affaires Sociales et de l'Emploi,

Vu le Décret D/94/025/PRG/SGG/95 du 6 Février 1995, portant mission et Organisation de l'Administration Régionale.

DECRETE

Article 1^{er}/ Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les Fonctions ci-après :

1 - Inspecteur Chargé des Affaires Sociales auprès de l'Inspection Régionale du Travail et des Lois Sociales de Kindia :

- Monsieur Mouloukou Souleymane CAMARA Mle 196415 H, Administrateur Civil H/A, précédemment Chef de Section Assistance Sociale de Forécariah.

2 - Inspecteur Chargé des Affaires Sociales auprès de l'Inspection Régionale du Travail et des Lois Sociales de Faranah :

- Monsieur Mamady KABA Mle 193777 H, professeur H/A, précédemment Chef de Section Assistance Sociale de Faranah.

3 - Inspecteur Chargé des Affaires Sociales auprès de l'Inspection Régionale du Travail et des Lois Sociales de N'Zérékoré :

- Monsieur Oumar GUISSSE Mle 196413 W, Administrateur Civil H/A, précédemment Chef de Section Assistance Sociale de Macenta.

.../...

4 - Inspecteur Chargé des Affaires Sociales auprès de l'Inspection Régionale
du Travail et des Lois Sociales de Mamou :

- Monsieur Mamadou Moumini BALDE Mle 196427 D, Administrateur Civil H/A,
précédemment Chef de Section Assistance Sociale de Dalaba.

Article 2/ Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature
sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le...1ER SEPTEMBRE...1995

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lansana Conte', written over a horizontal line.

GENERAL LANSANA CONTE